

CASVP : conditions de travail dans les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes) et les effectifs ?

Suite à la grève d'octobre 2011 sur les conditions de travail dans les EHPAD, le 4 juin 2012, la Direction générale du CASVP a réuni les organisations syndicales sur le thème des effectifs.

La Sous-Direction des services aux personnes âgées a communiqué sur la situation des effectifs budgétaires et des postes vacants, le recrutement de dix infirmières par concours au 1^{er} juillet 2012 et sur la difficulté des recrutements de Cadres de santé, « malgré une information étendue à des revues spécialisées » ... En résumé, le CASVP serait mieux pourvu que les Etablissements relevant d'autres collectivités ou institutions.

Cependant, pour l'UCP, cette communication est loin de refléter la réalité au quotidien « sur le fil » des effectifs.

En effet, nous avons souligné qu'il n'est pas possible de comparer des EHPAD privés et les EHPAD du CASVP dont les personnels bénéficient de formations, (formations qualifiantes, VAE, stages...) dont l'impact sur l'organisation et la gestion des effectifs justifie des besoins supplémentaires en personnels.

Pour l'UCP, non seulement, la formation est un droit, mais c'est une valeur ajoutée au fonctionnement des EHPAD et au professionnalisme des personnels.

Concernant le renforcement des personnels, la Direction a annoncé :

- un agent supplémentaire sur l'équipe d'intervention, composée de 22 agents, avec à l'étude l'arrivée d'un deuxième.
- sur le volet de l'intérim, le CASVP emploie, ponctuellement, des intérimaires afin de répondre aux urgences. Un budget de 550 000 € dépensé sur les 4 premiers mois de 2012 sera détaillé en fin d'année par la Direction, sur le nombre d'intérimaires et sur leurs fonctions.
Pour l'UCP, l'utilisation de l'intérim est essentielle afin de travailler en toute sécurité et maintenir de bonnes conditions de travail pour l'ensemble des équipes. Cet effort consenti par la Direction Générale est à mettre à son crédit.
Il conviendra toutefois d'analyser les besoins pérennes sur une année, lorsque le détail sera connu, afin de veiller à ne pas substituer des intérimaires à des emplois permanents.
- sur le questionnement d'un « pool » d'infirmières, la Direction générale estime que les infirmières préfèrent être affectées sur des postes fixes, pour maintenir du lien social avec les résidents. Nous ne pouvons que souscrire à cette démarche.

Entre les contraintes budgétaires, la « convergence tarifaire », les incidences sur le prix de journée... la Direction générale ne peut que maintenir les effectifs actuels, sans prendre en compte la dégradation des conditions liées à l'augmentation de la charge de travail.

En signant la convergence tarifaire, le CASVP se serait-il piégé lui-même ?

Il est vrai que cela aurait pu être pire. Mais il faut que le personnel y trouve son compte, afin de garantir le meilleur cadre pour nos Aînés.

Il ne faudrait pas que la grève intersyndicale des EHPAD d'octobre 2011 n'ait débouché que sur un seul acquis, celui des formations !

Promotions

Lauréats du concours interne à caractère professionnel d'Ingénieur des Services Techniques :

- Philippe BALA (DPA) ; Lorna FARRE-BARBOSA (DA) ;

Lauréats du concours public d'Ingénieur des Services Techniques :

- Amandine CABY (DPA) ; Julie COMPIN (DPA) ; Ludovic DERIN (DPE) ; Sandrine FRANCON (DVD) ; Olivier MERLE DES ISLES (DPA) ; Florian SAUGE (DEVE).

L'UCP leur adresse ses plus vives félicitations !

Fin de l'UAE (Usage Administratif Etendu des véhicules de service)

L'usage administratif étendu (UAE) va disparaître dans les prochains mois, début 2013. Cette information a été communiquée à l'UCP, le 5 juin dernier, par Alan BAYET, Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Paris, lors d'une entrevue programmée à sa demande. La délégation, conduite par le Président de l'UCP/USCP, Michel BEZUT, était composée de représentants des Ingénieurs des Services Techniques (Syndicat des Cadres Techniques - Section des IST) et des Ingénieurs des Travaux Publics (Syndicat des Ingénieurs des Travaux).

Se référant à un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, l'administration va supprimer ce dispositif et ne propose comme alternative que le remisage à domicile (RAD), dispositif plus contraignant, suivant des critères restant à définir.

Cette disparition d'un avantage, consenti de longue date, ne touchera, certes, pas la majorité des cadres. Mais, il s'agit, une fois de plus, d'une mesure qui porte atteinte à l'encadrement déjà particulièrement sollicité.

L'UCP demeurera vigilante quant aux modalités d'application de ce nouveau dispositif.

Calendrier des Instances paritaires centrales

CTP Central mercredi 27 juin 2012 qui traitera :

- Du bilan social 2011 ;
- De l'enquête sociale confiée à l'INED ;
- Des indicateurs du plan d'égalité femmes-hommes (CREDOC).

CSAP jeudi 28 juin 2012 (ordre du jour non encore communiqué).

Union des Cadres De Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45
--